

COMPTE RENDU

du conseil municipal du 7 avril 2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

Présents : M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, M. LEROY Pierrick, M. SOUDER Philippe, M. MANOURY Emile, M. PARDO Jérôme, M. ALASSIMONE Thierry, Mme POREE Anaïs

Procuration : Mme DUMONT Brigitte à Mme LEBRUN Nathalie, Mme HERMANT Nathalie à M. SOUDER Philippe, Mme BARDY Claire à M. BADUEL Serge

Mme Anaïs POREE est désignée comme secrétaire de séance.

Lors de cette séance, les principales décisions suivantes ont été prises :

VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire expose qu'en vertu de l'article 1639A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal fixe par délibération les taux des taxes directes locales.

Il rappelle à l'assemblée les précédents taux de 2016 et propose de ne pas procéder à d'augmentation, au vu des besoins budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte les taux d'imposition proposés par Monsieur Le Maire pour l'année 2017, ils sont ainsi fixés :

- **Taxe d'habitation : 21.72 %**
- **Taxe foncière bâti : 14.38 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâti : 42.36 %**

DON GREVE

ACHAT DE BANCS POUR L'ÉGLISE ST PREJET

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

L'association « Les Amis de St Prejet », dont l'objet social est de participer à l'entretien et la restauration du patrimoine intérieur de l'Eglise St Prejet de Malicorne, a décidé d'octroyer un don à la commune en fixant comme condition d'acheter avec la somme attribuée 6 bancs en remplacement de ceux abimés, placés à l'intérieur de l'Eglise

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de M. BADUEL, Maire, et après en avoir délibéré, Décide :

Article 1 - de procéder à l'acceptation du don émanant de l'association « Les Amis de St Prejet », sous la forme d'un chèque de 5 742 euros (cinq mille sept cent quarante deux euros)

Article 2 : d'accepter les charges et conditions liées à ce don : achat de bancs destinés à l'intérieur de l'Eglise St Prejet de Malicorne

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document à intervenir.

Article 4 : d'inscrire la recette au budget communal à l'article 7713.

BUDGET ASSAINISSEMENT MALICORNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Le budget ayant déjà été discuté par la commission des finances, Monsieur le Maire propose de ne s'arrêter que sur les grandes différences par rapport au budget de l'année précédente. Il répondra également aux questions posées par les conseillers.

Article 6287 : remboursement de frais – il s'agit du remboursement des frais engagés par la commune de Commeny pour le fonctionnement et l'entretien de la station de la Brande pour une quote-part prédéfinie. En 2016, pour des raisons de difficultés en personnel, la facture de 2015 n'avait été envoyée qu'en 2016. La situation est régularisée pour 2017 : une seule facture sera à régler.

Article 61521 : l'Atelier Bobinage du Centre est intervenu pour un dépannage de la station de Chambouly : des gravillons s'étaient coincés au niveau du flotteur. La station est nettoyée à fond une fois par an.

Une réunion sur l'assainissement collectif aura lieu jeudi 13 avril en présence du BDQE et du cabinet d'étude Impact Conseil. Ce dernier a envoyé un estimatif qui fait remonter des problèmes de subventions : le raccordement du Grand Charry nécessiterait un réseau très étendu augmentant la moyenne du ml par foyer au dessus de laquelle une subvention n'est plus accordée. Il faudra peut être prévoir deux tranches de travaux au vu du budget voté. De même, concernant la station, il faudra peut être revoir à la baisse si les partenaires financiers ne suivent pas.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions nouvelles relatives au budget primitif de l'année 2017, dont les dépenses et les recettes, en sections de fonctionnement et investissement, s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :

Dépenses **231 632,00 euros**

Recettes **238 132,00 euros**

Fonctionnement :

Dépenses **185 881,00 euros**

Recettes **185 881,00 euros**

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses **238 132,00 euros** (dont 6 500.00 de RAR)

Recettes **238 132,00 euros** (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses **185 881,00 euros** (dont 0.00 de RAR)

Recettes **185 881,00 euros** (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2017.

BUDGET PRINCIPAL MALICORNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

61551 : 2 pneus du tracteur ont été changés suite à un heurt d'une racine par un employé municipal

6226 – 6231 : il faut prévoir les frais occasionnés par l'enquête publique pour la vente de la maison de la commune. Un jeune est actuellement bien intéressé. L'enquête sera menée par M. MICHEL et l'avis a paru dans la Montagne de vendredi

62878 : la commune prend en charge une partie du coût de l'achat d'un nouveau test psychotechnique au bénéfice de la psychologue du Rased

Charges du personnel en hausse du fait de l'embauche d'un personnel en tant que fonctionnaire plutôt que contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

65548 : la participation versée à l'ATDA est augmentée pour prendre en compte la hausse des dépôts. La commune étant passée en RNU, l'agence s'occupe encore de l'instruction mais les délais peuvent être prolongés puisqu'il faut l'avis du préfet a priori.

6574 : la subvention Avenir Jeune a été supprimée parce que la commission des finances s'est interrogée sur son bien fondé et qu'aucun courrier de demande n'a été reçu. Les subventions pour La Bibliothèque pour Tous et Vaincre la Mucoviscidose sont prises en charge par le CCAS. La subvention à la coopérative scolaire est légèrement augmentée de 110 euros

Pour ce qui concerne l'investissement, la plus grosse opération concerne la restauration de la toiture du clocher de l'église Saint Prejet. La réception des plis du marché aura lieu le lundi 10 avril.

M. COURTAUD explique qu'il réfléchit à l'achat de matériel pour pallier l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires. M. ALASSIMONE se demande ce que fait M. POUENAT dans une journée, il semble beaucoup se balader. Il souhaite que les employés soient tous mobilisés pour nettoyer l'herbe qui pullule sur la commune. Il déplore également le mauvais entretien du camion.

M. COURTAUD et M. BADUEL se félicitent de la disponibilité du garde champêtre. M. COURTAUD profitera de la présence d'un stagiaire dès lundi pour renforcer l'équipe chargée du désherbage, en commençant par le bourg.

Une convention peut être signée avec l'association FREDON. La commune doit décider quelles zones ne seront pas désherbées, l'organisme contrôle et l'agence de l'eau peut accorder une subvention. Cependant, le dossier doit être constitué avant juin 2017. Il faudrait envoyer un courrier pour demander une prolongation.

M. COURTAUD rapporte qu'il est prévu l'achat d'une remorque où seront fixées les tables et chaises prêtées aux associations et particuliers lors de leurs manifestations, afin de restreindre les manipulations.

De même, sera achetée une valise pour ranger la sono de l'église qui a été réparée. Afin qu'elle ne s'abîme, la sono sera stockée à la mairie et sera sortie à la demande des gens de l'église pour les cérémonies religieuses. Mme LEBRUN demande si la sono peut être utilisée pour un autre endroit que l'église. M. BADUEL se renseignera si cela est possible du point de vue technique.

Voirie : aucun chiffrage n'apparaît puisqu'il n'est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental que tous les deux ans. Le chemin le plus ancien va de la Goutte de Bord à la Faye et il n'est pas en mauvais état. Par contre, les rues desservant la Brande sont bien abîmées.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions nouvelles relatives au budget primitif de l'année 2017, dont les dépenses et les recettes, en sections de fonctionnement et investissement, s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :

Dépenses 673 917,00 euros

Recettes 722 524,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses 1 061 475,00 euros

Recettes 1 061 475,00 euros

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses 757 016,00 euros (dont 83 099.00 de RAR)

Recettes	757 016,00 euros (dont 34 492.00 de RAR)
<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	1 061 475,00 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes	1 061 475,00 euros (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2017.

Questions diverses :

- M. COURTAUD et M. DERECH ont été à un salon de l'éclairage organisé par le SIEL 42 à Montrond les Bains. Ils ont appris que les leds n'étaient pas appropriées pour le stade, car il faudrait refaire l'installation électrique et poser des poteaux moins hauts. De même à une question de M. PARDO, M. COURTAUD répond que les ampoules ne seront changées que si cela est nécessaire.
- Mme LEBRUN informe qu'un premier bilan des TAP a été dressé en présence notamment de la directrice et du sous-directeur des Galibots, du vice-président de la communauté de communes M. DEPLAT. Deux personnes de la commune de la commune chargée de l'encadrement étaient présentes et elles ont demandé à contribuer à la préparation des TAP. Celle-ci se faisant le mardi matin de 8H30 à 11H00 1 fois toutes les 4 à 5 semaines, il faudra pourvoir à leur remplacement pour qu'elles puissent y participer. Les Galibots se disent très satisfaits des locaux. M. LIMANSKY, en tant que représentant des parents d'élèves, était présent et il n'a rapporté que des bons échos. Le seul souci remonté est le manque de sécurité au moment de la sortie. Il est proposé d'interdire aux parents d'entrer dans la cour et d'attendre que les enfants sortent par le portail principal, y compris les maternels.
- M. COURTAUD informe que la communauté de communes organise un rallye le 21 mai qui passe à Malicorne de 10H30 à 12H30. Il faudra deux personnes pour tamponner les participations.
- La barrière a été posée Allée des Ecoles. Un problème reste à régler avec le SICTOM pour faciliter le passage du camion. Une clef pourra leur être donnée.
- M. le Maire informe que la réunion de travail avec les agriculteurs de la commune, M. DELBARD et la Chambre de l'Agriculture, dans le cadre de la mise en place du PLU, s'est bien déroulée. Chacun a pu faire part de ses travaux en cours.
- M. SOUDER rapporte les doléances de ses parents concernant le non respect du règlement de la nouvelle salle des associations par l'Union Sportive de Malicorne. Les membres resteraient dans la salle au-delà de la limite horaire autorisée. M. BADUEL fait remarquer que ce n'est pas la seule association à poser problème. Ceux de la pétanque continuent à garer leur voiture près du terrain, pouvant endommager le tuff qui vient d'être refait..
- M. ALASSIMONE demande si la nouvelle salle ne pourrait pas être baptisée. Il est évoqué le nom de l'ancien maire : M. Emile DESGRANGES. Il faudrait demander l'autorisation de sa veuve.
- M. ALASSIMONE demande où en est le Comité des Fêtes. M. le Maire répond qu'il a reçu copie d'un courrier de Mme GHITALLA par lequel elle se proposait comme volontaire.
- Visite du bourg : les élus se mettent d'accord pour ne pas faire du porte à porte mais d'inviter les habitants du bourg et des hameaux à les rencontrer à la salle des fêtes, le 20 mai. Ceux ne pouvant pas se déplacer pourront recevoir certains conseillers à leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23H23.